

**Jean Stengers**

**CONGO**  
**mythes**  
**& réalités**

*Racine*

## AVERTISSEMENT

La renommée scientifique de Jean Stengers en Belgique et à l'étranger s'est construite au départ de l'histoire coloniale belge, où il a fait œuvre de pionnier. C'est en toute conscience du bouleversement des perspectives de l'histoire de l'Afrique à la fin du xx<sup>e</sup> siècle qu'il publie en 1989 *Congo. Mythes et réalités*, recueil de plusieurs de ses articles sur l'histoire de la colonisation et de la décolonisation du Congo, sans les retoucher en fonction de l'esprit du temps, mais aussi comme témoignage d'une époque où l'histoire coloniale prospérait sans complexe et avait droit de cité dans l'enseignement supérieur. La réédition de cet ouvrage respecte l'état d'esprit dans lequel il fut conçu par son auteur. Il nous a paru utile de le compléter pour deux raisons: la résurgence des débats sur l'exploitation du Congo par Léopold II et le renouveau de l'intérêt pour le passé colonial de la Belgique.

En 1998 paraît la traduction française du best-seller d'Adam Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold II. Un holocauste oublié*. Ce livre inspire le film de Peter Bate, *White King, Red Rubber, Black Death*, documentaire théâtral produit par la BBC, dont la diffusion par la VRT et la RTBF au printemps 2004 suscite un vif émoi et des débats passionnés. La thèse de l'extermination, voire du génocide, est fondée sur les chiffres de la population du Congo en 1885 publiés par Stanley. Le premier texte présenté en complément de la première édition du livre de Jean Stengers concerne la surévaluation de la population du Congo par Stanley dont les calculs n'ont jamais été mis en question. Il est suivi de la critique de la version française de l'ouvrage de Hochschild, parue dans *Le Soir* du 13 octobre 1998. À titre de troisième et dernier complément, l'article « Les malaises de l'histoire coloniale », publié en 1979, présente à la fois une analyse lucide et un témoignage éclairant sur le déclin de l'enseignement et de la recherche en histoire coloniale en Belgique depuis l'accession du Congo à l'indépendance.

**Ginette Kurgan-van Hentenryk**

## AVANT-PROPOS

Ce recueil d'études couvre un siècle d'histoire: il va du 17 février 1860 – la date du premier discours colonial du duc de Brabant, futur Léopold II – jusqu'à l'indépendance du Congo du 30 juin 1960.

L'organisation du volume est simple. Quatre des études que nous avons retenues traitent de thèmes généraux: la formation de la pensée coloniale de Léopold II (vue à travers sa source d'inspiration majeure: le modèle hollandais) et ses premières tentatives d'outre-mer; la création de l'État Indépendant du Congo; l'évolution de cet État et du Congo belge jusqu'en 1914; enfin la période coloniale et l'histoire de la décolonisation de 1914 à 1960. S'y ajoutent des éclairages particuliers jetés sur des questions importantes: l'Acte de Berlin, la campagne anglaise contre le Congo, le rôle de la Commission d'Enquête de 1904-1905, et la décision de la reprise du Congo par la Belgique.

Les textes sont publiés dans la forme où ils ont initialement paru, sans changement, et cela même si une étude comme celle sur la Commission d'Enquête, qui est ancienne – les autres sont beaucoup plus récentes – fleure bon l'époque où elle a été écrite.

La tentation, certes, était forte d'apporter aux textes l'une ou l'autre retouche, d'ajouter l'une ou l'autre référence, l'une ou l'autre précision. C'est une tentation à laquelle j'ai résisté. J'ai voulu en effet que le lecteur ait l'assurance d'avoir sous les yeux des études rédigées *in tempore non suspecto*, et par un historien qui faisait son métier, sans plus. Le lecteur sera ainsi assuré que rien de ce qu'il trouvera ici n'a subi l'influence des événements politiques récents.

Le genre qui consiste à écrire « En réponse à ... » est un genre parfaitement légitime; je ne le critique pas. Mais ce n'est pas le genre que je pratique. Je n'essaie de répondre qu'aux questions que le passé lui-même me paraît poser.

L'inconvénient de la reproduction fidèle de contributions initialement indépendantes l'une de l'autre, est que l'on rencontrera un petit

nombre de répétitions. Mais en tentant de les éliminer, on aurait été au-devant d'un inconvénient plus grave encore : on aurait risqué de déséquilibrer les textes. J'ai préféré ces quelques répétitions.

Ce n'est pas le lieu, dans cette très brève introduction, d'essayer de dégager des idées générales sur les cent ans d'histoire qui font l'objet du livre. Il en est une cependant que l'on ne peut s'empêcher d'offrir à la réflexion, tant elle est frappante : c'est le contraste extraordinaire entre le commencement et la fin de l'histoire que nous narrons.

L'historien est sans cesse confronté, dans ses analyses, avec le difficile problème de la part respective à attribuer, dans le déroulement des événements, aux facteurs individuels – le rôle des individus – et aux facteurs collectifs. Ces deux séries de facteurs sont presque toujours en dialogue, mais il faut percevoir l'intensité des voix. Au début et à la fin de l'histoire du Congo – du Congo colonial, s'entend –, il n'y a presque pas de dialogue : tout commence par un facteur individuel, et tout finit presque exclusivement par des facteurs collectifs.

Au début : Léopold II. Sans lui, il n'y aurait eu ni de colonisation belge, ni de Congo – cela est d'une évidence criante. À la fin : la décolonisation. Dans cette phase finale, les facteurs collectifs – le développement du nationalisme congolais d'une part, les réactions de l'opinion belge face à ce nationalisme d'autre part – ne laissent aux individus pratiquement aucune marge de manœuvre, dominant les individus. Des individus, certes, sont présents – un Lumumba, un Kasa-Vubu, en Belgique un Van Hemelrijck, d'autres encore – et on peut être tenté de leur attribuer un rôle assez important. Mais il faut bien voir que si, sans eux, les événements auraient eu sans doute une physionomie un peu différente, leur nature même n'aurait pas pu être différente : le collectif, ici, commande.

Pour symboliser le début et la fin de l'histoire, il faut donc, au début, le portrait de Léopold II, et à la fin des silhouettes représentatives des groupes qui font la décision : la silhouette d'un « évolué » congolais, celle, en Belgique, d'un homme de la rue.

Ce contraste entre début et fin, entre phénomène individuel et phénomène de masse, mérite d'autant plus d'être souligné qu'il constitue une spécificité de l'histoire du Congo. Ailleurs, on ne trouve souvent rien de semblable. Il suffit, par exemple, de jeter un coup d'œil, tout à côté du Congo, sur l'évolution du Rwanda, pour trouver un cas absolument inverse : le collectif au début, l'individuel à la fin. La Belgique n'est devenue maîtresse du Rwanda (et ceci vaut, bien entendu, pour le Ruanda-Urundi dans son ensemble, pour reprendre le nom ancien du territoire sous mandat) que par le jeu d'un réflexe collectif : puisqu'elle avait été victorieuse en Afrique, il n'était pas possible qu'elle ne récolte

pas les fruits de sa victoire. On se serait senti diminué si l'on était sorti de la guerre les mains vides. Aucun Léopold II ici : c'est l'esprit de guerre qui décide. Mais lorsque, après quarante ans de régime belge, le Rwanda marchera vers l'indépendance, c'est un homme, le colonel Logiest – dont le rôle apparaît à travers ses mémoires, qui viennent d'être publiés – qui, en sa qualité de résident spécial, imprimera sa marque absolument personnelle sur cette indépendance : il avait le choix, au Rwanda, entre Hutu et Tutsi, et c'est lui qui, de sa propre autorité, fera du Rwanda une République Hutu.

La prédominance, à certains moments, du facteur individuel, traduit, si l'on y réfléchit bien, l'imprévisibilité de l'histoire.

L'idée de ce recueil est de ma femme. Elle a été la compagne, non seulement de ma vie, mais aussi de tous mes travaux. Je le lui dédie.

## Chapitre I

# LA GENÈSE D'UNE PENSÉE COLONIALE : LÉOPOLD II ET LE MODÈLE HOLLANDAIS

Le 17 février 1860, le duc de Brabant, futur Léopold II, prenait la parole devant le Sénat belge. L'héritier du trône, aux termes de la Constitution, était sénateur de droit à partir de l'âge de dix-huit ans. Le duc de Brabant avait pris séance au Sénat le jour même de son dix-huitième anniversaire, le 9 avril 1853. De 1853 à 1859, cependant, il n'était intervenu dans les débats que de manière relativement concise, au sujet notamment de problèmes de défense nationale, de travaux publics et d'expansion commerciale de la Belgique<sup>1</sup>. Le 17 février 1860, il prononce son premier grand discours.

Son thème est l'un de ceux qu'il avait déjà traités précédemment, mais auquel il donne cette fois une réelle ampleur : c'est la nécessité de promouvoir le commerce belge à l'étranger et l'exportation des produits belges. Le duc préconise diverses initiatives dans ce domaine, et notamment la création de comptoirs en Orient. À la fin de son discours, mais dans un style moins direct, d'une manière un peu voilée – au point que la portée de ses paroles échappera à certains de ses auditeurs –, il aborde aussi la question des acquisitions coloniales que la Belgique pourrait envisager<sup>2</sup>. Il n'avait pas jusqu'alors, dans ses interventions au Sénat, parlé de colonies. Pour la première fois, il emploie le

---

1 E. Descamps, *Le duc de Brabant au Sénat de Belgique*, dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Lettres*, 1903. Par une curieuse inadvertance, Descamps a cependant omis de relever le *maiden speech* du prince, qui date du 7 juin 1853, et qui était consacré au projet de loi militaire de 1853 (*Annales parlementaires*, Sénat, 1852-1853, pp. 467-468).

2 Un reflet du caractère relativement voilé de ses propos : le ministre d'Angleterre à Bruxelles, dans l'analyse qu'il fait du discours du duc, met l'accent sur ses propositions en matière commerciale (« The more immediate point which His Royal Highness has in view and which he presses on the government, is the creation of national houses of commercial agency in foreign countries »), mais ne dit pas un mot de la question des colonies (Howard de Walden à Russell, 18 février 1860 ; Public Record Office, FO. 10/226).

terme. « Les comptoirs et les colonies, dit-il, n'ont pas seulement toujours bien servi les intérêts commerciaux des peuples, mais c'est encore à ces établissements que la plupart d'entre eux ont été redevables de leur grandeur passée ou présente<sup>1</sup>. »

À l'appui de cette assertion, le duc de Brabant évoque le passé colonial de toute une série de pays européens, et les avantages que les possessions coloniales leur ont valus. Les Pays-Bas, bien entendu, figurent dans ce palmarès. Le duc se plaît à rappeler la gloire et la prospérité de l'ancienne Compagnie des Indes orientales. « Ses dividendes s'élevèrent, en moyenne, depuis son établissement jusqu'en 1648, à 22 %. Il y eut des années où ils atteignirent 40, 50, 60 et même 75 %. » Les Pays-Bas continuent à avoir les meilleures raisons de se réjouir de leur Empire colonial. « C'est grâce à ses colonies que la Hollande voit ses fonds publics se maintenir si haut sur toutes les places de l'Europe, sa dette s'amortir de jour en jour, et ses impôts diminuer, malgré les immenses travaux publics projetés. L'an dernier, le produit net des Indes néerlandaises a été de 70 millions de francs environ<sup>2</sup>. »

Le soir du 17 février, le duc rencontre le ministre des Pays-Bas à Bruxelles, Gericke, et lui parle de son discours. Vous avez été « sans doute satisfait », dit-il à Gericke, d'entendre parler de votre pays « dans un sens très favorable ». Gericke est un vrai diplomate, c'est-à-dire qu'il est extrêmement prudent. Il sait que les projets coloniaux du duc de Brabant plaisent fort peu aux ministres belges – le ministre des Affaires étrangères vient d'ailleurs de le lui répéter –, et il ne veut pas, en paraissant donner des encouragements au duc, indisposer les dirigeants gouvernementaux. Il pèse donc soigneusement ses mots. « Je répondis que... j'avais entendu ce que Son Altesse Royale avait dit à cet égard, que sans doute la possession de nos colonies était pour nous d'un immense intérêt, et que les résultats actuels étaient extrêmement satisfaisants, que je n'oserais pas dire néanmoins que Son Altesse n'eût pas peut-être un peu forcé les couleurs sous ce rapport. » Là-dessus, vive réaction du duc, que Gericke nous rapporte : « Je vous en supplie, ne me démentez pas, je trouve votre exemple on ne peut plus concluant pour nous, je l'ai déjà cité plusieurs fois et je ne cesserai de le citer encore à toute occasion comme le plus propre à nous stimuler<sup>3</sup>. »

Le discours du 17 février 1860 et l'entretien avec Gericke peuvent servir de point de départ à notre analyse : le duc de Brabant est hanté par

---

1 *Annales parlementaires*, Sénat, 1859-1860, p. 59.

2 *Ibidem*, pp. 59-60.

3 Gericke à Goltstein, 18 février 1860 ; La Haye, Algemeen Rijksarchief, *Buitenlandse Zaken, Legatie in België*.

ses rêves coloniaux – au Sénat, il s'exprime encore avec prudence, mais il nourrit déjà, en fait, une idée fixe –, il considère que l'exemple colonial de la Hollande est « le plus propre » à convaincre ses compatriotes, et, à ses yeux, l'élément essentiel, décisif, dans cet exemple, est évidemment l'excédent colonial, le « produit net des Indes néerlandaises », le glorieux *batig slot*.

Le duc avait déjà évoqué le *batig slot* précédemment – on en trouve mention par exemple dans une lettre de mars 1859<sup>1</sup>. Il le cite à nouveau en mars 1861 dans le second discours colonial qu'il prononce au Sénat, lorsqu'il exprime le vœu que des possessions d'outre-mer donnent à la Belgique « des revenus nouveaux pour le Trésor qui permettraient peut-être un jour au Gouvernement, à l'exemple de celui de la Néerlande, d'abaisser les impôts dans la mère patrie<sup>2</sup> ». Il y attribue de toute évidence une importance majeure. Mais, il importe de le souligner, sa connaissance du système colonial hollandais, à cette époque, n'est encore qu'assez superficielle. Son enthousiasme va croître lorsque son information deviendra plus sérieuse.

Pour tout ce qui a trait au problème colonial, en effet, l'effort d'information systématique, l'étude, au sens propre du mot, n'est venue chez le duc qu'après qu'il a pris la décision d'agir. Il y a chez lui une progression que, en forçant un peu les choses, on pourrait caractériser en trois mots : la réflexion, puis la décision, puis l'étude. On peut illustrer ces trois stades par trois textes.

13 janvier 1855 : « On me croit un peu fou à Bruxelles, écrit-il à un de ses confidents, mais je pense plus à l'avenir qu'on ne le suppose<sup>3</sup> ». C'est la réflexion.

Octobre 1858 : le duc reçoit un homme d'État espagnol, Pacheco, qui lui fait part de son admiration pour la prospérité de la Belgique. On a certes fait beaucoup pour le pays, répond le duc, « mais ce qui lui manque le plus est une colonie pour créer une marine et obtenir de nouveaux marchés pour son industrie ». Et s'adressant à son interlocuteur espagnol, il poursuit : « Vous qui conservez de si riches possessions outre-mer, vous devriez nous vendre une des îles de l'archipel des

---

1 « L'Océanie peut encore fournir à la création de plus d'une colonie comme celle de la Hollande, dont le revenu net monte à 60 millions de francs par an » (le duc de Brabant à de Jonghe d'Ardoye, 23 mars 1859 ; Bruxelles, Musée de la Dynastie ; publ. par A. de Selliers de Moranville, *Léopold II*, dans *Bulletin de la Fédération des Industries belges*, 1970, p. 148).

2 *Annales parlementaires, Sénat*, 1860-1861, p. 109.

3 Le duc de Brabant à Conway, 13 janvier 1855, dans E. A. Jacobs, *Le premier voyage du futur Léopold II en Orient (1854-1855) d'après des documents inédits*, dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences d'outre-mer*, 1965, p. 201.

Philippines.» Le duc et Pacheco échangent quelques vues «sur l'utilité mutuelle qu'un tel contrat pourrait avoir pour les deux pays<sup>1</sup>». C'est, chez le duc, le début de l'action. Dès 1859-1860, il va pousser à fond une tentative dirigée vers la Chine<sup>2</sup>.

28 janvier 1861, lettre du duc à Brialmont : « Mon intention est de me composer une sorte de bibliothèque contenant tous les renseignements que nous pourrions recueillir sur la Chine, le Japon et les colonies en général. Cette collection nous servira d'arsenal... Il faut que je reçoive tout ce qui existe, tout ce qui paraît en fait de livres, cartes ou brochures, traitant de l'Extrême-Orient et des colonies<sup>3</sup>. » Et un peu plus tard, toujours à Brialmont : « Mon intention est de rechercher dans l'Histoire et dans la Statistique tout ce qui est de nature à démontrer la justesse de nos tendances et la fausseté de celle des avocats de la petite Belgique... Il faut aussi étudier les économistes qui ont écrit sur la matière et recueillir leur avis soit pour le réfuter, soit pour s'en servir comme d'armes nouvelles<sup>4</sup>. » C'est la phase de l'étude mais, comme on le voit, d'une étude qui est destinée avant tout à fournir des armes à une action qui est déjà engagée.

Dans cette perspective, le duc va évidemment s'intéresser de très près au cas des Indes néerlandaises. Le ministre de Belgique à La Haye, le baron du Jardin, est mis à contribution. Le duc l'interroge de manière répétée<sup>5</sup>. En octobre 1861, par exemple, il lui écrit : « Pourrais-je connaître le nombre d'employés du Gouvernement en *Hollande* et aux *Colonies*? Je voudrais savoir le nombre de Hollandais officiels qui vivent des colonies. Vous m'obligeriez en me procurant cette petite statistique. Croyez-vous qu'il serait possible de retrouver en Hollande l'état de toutes les dépenses faites depuis l'origine pour Java et les îles de l'Océanie? J'attacherais beaucoup de prix à la connaissance d'un pareil document. Tout ce que vous pourrez apprendre sur l'état actuel des Indes

---

1 Dépêche de Sancho, ministre résident d'Espagne à Bruxelles, du 15 octobre 1858; Madrid, Archives du ministère des Affaires étrangères (d'après le microfilm aux archives du ministère belge des Affaires étrangères).

2 Cf. notamment les contributions de A. Duchesne et J. Stengers, dans *L'Expansion belge sous Léopold I<sup>er</sup> (1831-1865). Recueil d'études*, Bruxelles, 1965, ainsi que plus récemment A. Duchesne, *Le prince Philippe de Belgique, comte de Flandre, 1837-1905*, Bruxelles, 1972, pp. 11-12.

3 P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, Bruxelles, 1925, p. 409; du même auteur, *Brialmont*, Bruxelles, 1928, p. 131.

4 P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 416; du même auteur, *Brialmont*, p. 136 (lettre du 6 novembre 1861).

5 Voir la correspondance échangée entre le duc et du Jardin en 1861-1862, dans les Papiers de Witte de Haelen, Bruxelles, Archives des Palais royaux; publ. en partie dans G. Stinghamber et P. Dresse, *Léopold II au travail*, Bruxelles, 1945, pp. 65-79.

hollandaises, des forces gouvernementales qui s'y trouvent et des dépenses et des revenus me serait très utile<sup>1</sup>.»

Mais au moment où le duc de Brabant rédige ces lignes, la manne va lui tomber du ciel, et il va faire une lecture qui va le marquer profondément, et on peut dire pour la vie : il va lire Money. L'ouvrage de Money, *Java or how to manage a colony*, avait paru à Londres au printemps de 1861. Il avait eu un réel retentissement. En mai 1861, le *Times* lui consacre trois colonnes et demi de commentaires<sup>2</sup>. Dans l'*Economist*, longs commentaires aussi dans deux articles successifs parus en octobre 1861<sup>3</sup>. Dès 1861, l'ouvrage avait été traduit en néerlandais par Steyn Parvé<sup>4</sup>. Le duc de Brabant n'eut cependant le livre en mains qu'en novembre 1861<sup>5</sup>. D'emblée, il fut transporté d'enthousiasme.

Money, on le sait, était un avocat britannique de Calcutta qui, ayant eu l'occasion de visiter Java, s'était pris de la plus vive admiration pour le système colonial hollandais, qu'il jugeait infiniment supérieur au régime anglais de l'Inde. Il avait traduit cette admiration dans un ouvrage fortement documenté, et qui avait d'autant plus frappé qu'aucun travail décrivant le système néerlandais de cultures n'existait jusqu'alors en langue anglaise. Money n'était pas un apologiste absolument systématique, il glissait de temps à autre une critique de certaines pratiques hollandaises – c'est ainsi qu'il reproche aux Hollandais de ne pas suffisamment inculquer les valeurs européennes, par l'éducation et l'évangélisation, aux indigènes de Java<sup>6</sup> –, mais ses quelques réserves légères étaient noyées dans l'éloge enflammé qu'il faisait du *kultuurstelsel* et de ses résultats bénéfiques, à la fois sur le plan matériel et sur le plan moral. Le *batig slot* n'était pas oublié et Money dressait un tableau détaillé des excédents coloniaux qui avaient été versés dans les caisses de la métropole.

---

1 Lettre du 25 octobre 1861, fonds cité; publ. de manière très incomplète dans G. Stinglhamber et P. Dresse, *op. cit.*, p. 74.

2 *The Times*, 22 mai 1861, p. 6.

3 *The Economist*, 12 octobre 1861, pp. 1126-1128, et 19 octobre 1861, pp. 1155-1156.

4 J. W. B. Money, *Java of hoe eene kolonie moet bestuurd worden*, trad. par D. C. Steyn Parvé, 2 vol., Zutphen, 1861. Steyn Parvé accompagne sa traduction de nombreuses notes signalant dans certains cas des erreurs de Money. D'une manière générale, cependant, il éprouve pour celui-ci beaucoup d'admiration.

5 «J'ai chargé le major Goffinet de vous offrir de ma part le Money, *Java or how to manage a colony*», écrit-il à Brialmont le 24 novembre 1861 (dans P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 417, et *Brialmont*, p. 137). Comme Brialmont est son principal collaborateur, le duc lui aurait certainement envoyé l'ouvrage avant cette date s'il l'avait connu plus tôt. Au baron du Jardin, le duc annonce l'envoi du livre le 4 décembre 1861 (correspondance avec du Jardin, citée plus haut).

6 Cf. Money, *op. cit.*, t. I, p. 47.

La lecture de Money enchante le jeune duc de Brabant. Il tente aussitôt d'entrer personnellement en contact avec l'auteur<sup>1</sup>, et en 1862 – Money étant revenu à ce moment en Angleterre<sup>2</sup> –, il nouera effectivement des contacts avec lui<sup>3</sup>. Désormais, son Money à la main, c'est plus que jamais l'exemple de Java et des Indes néerlandaises qu'il considère comme la pièce essentielle de son arsenal. Il travaille d'ailleurs à compléter ses informations ; il demande des indications supplémentaires au baron du Jardin<sup>4</sup>, il questionne l'ancien gouverneur général des Indes Pahud, qu'il invite spécialement à Bruxelles<sup>5</sup>, et un peu plus tard, il recourt à un autre diplomate belge en poste en Hollande, le baron de Borchgrave, qui rédige à son intention des études détaillées sur les finances coloniales hollandaises<sup>6</sup>.

La place de plus en plus grande que Java occupe dans sa pensée se traduit dans ce qu'il écrit. On conserve de lui de nombreuses lettres, adressées notamment à ses collaborateurs. On conserve aussi des schémas qu'il a rédigés en vue de la grande publication qu'il prépare et dont il veut faire un « véritable monument de notre doctrine<sup>7</sup> », la défense et illustration de la politique coloniale. L'évolution que l'on perçoit dans ces différents textes est significative.

Quand on parle d'évolution, il faut s'entendre. Fondamentalement, il y a dans ce qu'écrit le duc une remarquable continuité. Sa conviction de

---

1 Lettre à Brialmont du 1<sup>er</sup> décembre 1861, dans P. Crockaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 419.

2 En juillet 1861, il écrit au *Times* de Calcutta (lettre du 3 juillet publiée dans le *Times* du 31 août 1861) ; en août 1862, c'est de Londres qu'il écrit à l'*Economist* (lettre du 12 août publiée dans l'*Economist* du 16 août 1862, pp. 900-902).

3 « Je reçois à l'instant de Londres une lettre de M. Money qui se tient à ma disposition », signale le duc à Brialmont le 2 juillet 1862 (P. Crockaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 424, et *Brialmont*, p. 149).

4 Voir la correspondance avec du Jardin, citée plus haut, *passim*.

5 Du Jardin à Goffinet, 30 juin 1862 (même fonds).

6 Baron de Borchgrave, *Souvenirs diplomatiques de quarante ans*, Bruxelles, 1908, p. 16 (en mars 1865, Goffinet lui demande de la part du duc « quelques renseignements... sur les colonies néerlandaises ») et 16-17 (en mai 1865, le duc lui-même lui écrit pour lui adresser de nouvelles demandes). En mai 1865, c'est un véritable questionnaire, systématique, sur les finances coloniales hollandaises et Java, que le prince envoie à Borchgrave ; on en trouve la copie dans les Papiers de Borchgrave, n° 93 (Bruxelles, Archives générales du Royaume). Borchgrave promet de suivre ce plan « avec toute l'exactitude possible » (lettre au duc du 21 mai 1865, en copie *ibid.*). Après l'avènement de Léopold, Borchgrave continue à le documenter. Le 1<sup>er</sup> juin 1866, il fait parvenir au Roi un nouveau travail « sur l'histoire financière des Indes néerlandaises orientales » (*ibid.*). En juin 1867, il lui envoie encore des « tableaux relatifs aux rapports financiers des Pays-Bas avec les Indes néerlandaises » (*ibid.*). Des notes qui ont servi à Borchgrave pour ces différents travaux se trouvent dans le dossier n° 93 des Papiers de Borchgrave.

7 Lettre à Brialmont du 1<sup>er</sup> décembre 1861, dans P. Crockaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 419.

l'utilité des colonies est totale, sans réserve, et par conséquent sa méthode de démonstration consiste à accumuler, en les acceptant tous indistinctement, tous les arguments que l'on peut invoquer en faveur des colonies. Ces arguments sont pratiquement tous d'ordre économique.

On trouve cependant chez lui, il faut le signaler, un argument d'un autre ordre, et qui lui tient certainement à cœur : un grand effort commun entrepris outre-mer permettrait selon lui – il l'espère du moins – d'atténuer en Belgique les luttes intérieures qui déchirent le pays. « Nous pourrions de cette manière, écrit-il, cicatriser l'affreux cancer du libéral et du clérical<sup>1</sup>. » Devenu Roi, en 1875, Léopold II fera encore part de cet espoir dans une conversation avec le ministre d'Angleterre<sup>2</sup>.

Mais cela mis à part, c'est sous une avalanche d'arguments économiques que le duc de Brabant croit pouvoir écraser ses contradicteurs. Ils se pressent sous sa plume.

Les colonies offrent un débouché aux produits de la métropole (« L'Angleterre a avec l'Inde un commerce immense, elle règle les douanes de ce vaste empire qui constitue un débouché sans pareil pour tous ses fabricants ») ; elles favorisent les activités commerciales du pays (« Que ne deviendrait pas Anvers, ville de commerce et port de guerre, si nous avions une province en Chine ? ») ; elles constituent pour la métropole un réservoir de matières premières (« L'Inde a donné le coton au Lancashire le jour où l'Amérique a été en révolution (et) fournit aussi le thé au marché de Londres ») ; un domaine colonial rémunérateur apporte directement un revenu à la mère patrie (« Java rapporte immensément ») ; la colonie offre des emplois nombreux et lucratifs

---

1 Note du duc de Brabant du 20 mai 1865, dans L. Le Febve de Vivy, *Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, duc de Brabant*, Bruxelles, 1955, p. 35. En 1859 déjà, il écrivait au Prince Albert : « Je veux absolument trouver un moyen d'adoucir les haines de partis qui nous déchirent et je crois qu'on ne saurait mieux atteindre ce résultat qu'en tournant de plus en plus l'activité de l'opinion vers les questions d'intérêt matériel. Je cherche à inspirer à la jeunesse le goût des voyages et des explorations lointaines » (lettre du 28 février 1859 ; Windsor, Royal Archives, J 15).

2 « It has always been, His Majesty said, a subject of regret to me and to all the well wishers of Belgium to witness the barren and unsatisfactory manner in which those not occupied in this country in acquiring money, waste their time in those idle discussions and disputes as fruitless as they are dangerous which divide this country into the two camps of Liberals and Catholics... Some other outlet is absolutely required for the pent up energies of the people and the late King considered that no better means could be devised for this purpose than the establishment of a Belgian colony » (lettre privée de Lumley A Lord Derby, du 13 juillet 1875, relatant une conversation qu'il a eue la veille avec le Roi ; Papers of the 15<sup>th</sup> Earl of Derby, Liverpool City Libraries, Record Office, 920 DER, 16/1/7).

(« L'armée des Indes, la marine des Indes, l'administration des Indes (sont) trois immenses carrières ouvertes à l'activité de la jeunesse néerlandaise »); les richesses gagnées dans la colonie rejaillissent sur la métropole (« Dans l'Inde, toutes les familles anglaises ont un ou deux de leurs enfants qui y vivent, y cherchent et y font fortune. Ces fortunes se rapportent à Londres et cette capitale, semblable à une ruche d'abeilles où ces insectes, après avoir sucé les meilleures fleurs, viennent déposer leur miel, est une des plus riches villes du monde »); les capitaux trouvent dans la colonie des possibilités de placement beaucoup plus avantageuses que dans la métropole (« Dans l'Inde, le capital anglais se place à 20, 30 et 40 pour cent »)<sup>1</sup>. Le duc de Brabant mentionne aussi l'émigration mais, sur ce point, il glisse assez rapidement, car « il faut bien reconnaître, écrit-il, que le Belge n'émigre point<sup>2</sup> ».

Cette avalanche d'arguments, nous l'avons dit, est une constante chez le duc de Brabant, mais – et c'est là qu'intervient l'évolution – au fur et à mesure que sa pensée coloniale se nourrit et s'épaissit, l'argument du revenu fourni par la colonie, donc du *batig slot* hollandais, devient de plus en plus l'élément central, dominant.

Comparons à cet égard trois textes qui présentent trois schémas successifs du grand plaidoyer colonial que le duc prépare; ils sont respectivement de la fin de 1861, de juillet 1863 et de mai 1865. Dans le premier canevas, de 1861, les éléments du plaidoyer sont assez mélangés, sans véritable hiérarchie; mais le duc note néanmoins – et ceci est déjà révélateur: « Entrer dans de grands détails sur Java<sup>3</sup>. » Dans le schéma de juillet 1863, Java reçoit en effet un traitement privilégié. Le cas de l'Inde et les avantages que l'Inde procure à l'Angleterre occupent cependant eux aussi une grande place. Ceci permet au duc de s'écrier: « L'Inde et Java sont des mines inépuisables. La question se résume ainsi: est-il avantageux de posséder des mines d'or<sup>4</sup>? » Mais dans la note de mai 1865, la conception du domaine rémunérateur a pris décidément le dessus. Le programme que le duc présente est même, peut-on dire, articulé autour de cette conception. Citons-le:

---

1 Références dans l'ordre des extraits cités: L. Le Febve de Vivy, *Documents d'histoire précoloniale*, p. 32 (texte légèrement corrigé, d'après l'original), p. 35, p. 32, p. 19, p. 20 (pour les trois dernières citations). Notons qu'il n'y a aucune raison de considérer, comme semble le faire M. Fieldhouse, que l'argument de l'exportation des capitaux ait eu dans l'esprit du futur Léopold II une importance dominante (cf. D. K. Fieldhouse, *The Theory of Capitalist Imperialism*, New York, 1967, pp. 18, 45 et 46); il fait partie de l'arsenal, rien de plus.

2 L. Le Febve de Vivy, *op. cit.*, p. 33.

3 P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 421, et *Brialmont*, p. 145.

4 L. Le Febve de Vivy, *op. cit.*, p. 21.

Tout État est obligé pour faire face à ses dépenses de lever un revenu. Ce revenu ne peut provenir que de deux sources : les *impôts* ou les *propriétés nationales*... Toute augmentation du produit des propriétés amène la possibilité de diminuer les charges des contribuables.

L'État belge possède une magnifique propriété : son chemin de fer et ses lignes télégraphiques ( nous sommes à l'époque, en effet, où l'exploitation du chemin de fer procure à l'État belge un bénéfice annuel ).

Si l'on étudie les budgets des divers États, on constatera que Java, les Philippines, Cuba, sont les plus riches domaines nationaux qui existent et que leur rendement annuel au profit de la Hollande et de l'Espagne dépasse de beaucoup celui de notre chemin de fer...

La Hollande et l'Espagne, après avoir fait payer par leurs possessions extérieures tous les frais de la conquête et de son maintien, se procurent encore là-bas des ressources indépendantes de l'impôt levé en Europe.

Si la Belgique qui a déjà son railway pouvait y ajouter quelque nouveau Java, on pourrait espérer la réduction de l'impôt du sel, la suppression des douanes, etc., tout cela sans amener la moindre diminution de nos ressources ou de nos dépenses actuelles...

Les douanes tomberont le jour où des revenus transatlantiques viendront fournir à la mère patrie une dotation égale au produit des droits de douane. Java donne annuellement 75 millions de francs, les Philippines et Cuba peut-être de 15 à 20 millions<sup>1</sup>.

La note évoque encore par la suite, suivant la méthode du duc, tous les autres avantages de colonies, mais l'excédent colonial, le *batig slot*, est bien cette fois au tout premier plan. On ne peut sans doute pas parler uniquement du *batig slot*, puisque le duc de Brabant se réfère aussi au cas de l'Espagne, avec les Philippines et Cuba. Mais les nuages embrouillés de la comptabilité espagnole ne permettent à personne de voir fort clair, pour Cuba et les Philippines, dans le montant de l'excédent ; on en est réduit à un vague ordre de grandeur, « peut-être de 15 à 20 millions<sup>2</sup> ». Le *batig slot*, lui, est clair et chiffrable : c'est bien lui qui constitue le roc auquel s'accroche la conviction du duc de Brabant.

---

1 L. Le Febve de Vivy, *op. cit.*, pp. 30-31.

2 Le duc de Brabant avait tenté d'arriver à des chiffres plus précis en faisant lui-même des recherches à ce sujet. De Séville, le 17 avril 1862, il écrivait à Brialmont : « Je suis ici fort occupé à fouiller les archives des Indes et à additionner les surplus que l'Espagne tirait et tire encore de ces colonies » (P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 424, et *Brialmont*, p. 148). Mais ces « fouilles » faites par un amateur n'avaient évidemment pas pu livrer de grands résultats. Notons en tout cas que des spécialistes du temps étaient persuadés que les excédents des Philippines et de Cuba étaient gros. Un article de l'*Économiste belge*, en 1867, analyse le problème et conclut : « De ces informations il résulte que l'Espagne retire de grands avantages de Cuba et des Philippines ; la première peut donner à son trésor un excédent annuel d'environ 100 millions de réaux, la seconde plus de 25 millions » (n° du 16 novembre 1867 ; le réal valait environ 25 centimes).

Ces convictions d'un homme, d'un individu, on pourrait se le demander, faut-il les étudier avec autant de détails? N'est-ce pas verser dans une sorte de culte du prince que de consacrer tant d'efforts d'exégèse à la pensée d'un jeune enthousiaste de la colonisation que presque personne, autour de lui, n'écoute? Si le duc de Brabant n'avait été et n'était demeuré qu'un original dont on sourit – il a sa « marotte », commence-t-on déjà à dire à l'époque<sup>1</sup> –, les textes que nous analysons n'auraient plus certes qu'une valeur de curiosité. Mais cet original, plus tard, a fait le Congo, et il a fait le Congo uniquement, exclusivement en raison de ses idées, de sa doctrine. Tout ce qu'il a réalisé – et il a construit un Empire – est venu exclusivement de ce qu'il pensait, comme individu. Il n'a jamais été inspiré ni même soutenu par son milieu, il n'a jamais été guidé par des contingences : il a poursuivi la réalisation d'une idée. Savoir comment s'est formée l'idée est donc, si l'on veut comprendre son action, d'une importance primordiale.

En quoi la place essentielle que le duc de Brabant en était venu à accorder dans sa doctrine à l'exemple hollandais a-t-elle pu être pour lui une source d'inspiration particulière?

Bien que l'on touche ici à des réalités psychologiques subtiles, à propos desquelles il est difficile d'avoir plus que des impressions, nous serions tentés de penser que le plus important a peut-être été que Java lui a fourni ce qu'il considérait comme une véritable preuve, comme la preuve de la vérité de ses idées. Le duc de Brabant, dans ses efforts de propagande coloniale, se heurte de tous côtés à l'indifférence, au scepticisme, voire carrément à l'hostilité. « Nos idées chinoises paraissent extraordinaires à nos compatriotes », écrit-il en 1863 à Brialmont<sup>2</sup> – et l'expression « idées chinoises » recouvre évidemment ses idées coloniales en général. Le duc cherche à convertir, et il ne convertit pratiquement personne<sup>3</sup>. Cela, apparemment, ne le trouble pas : toute sa vie, il

---

1 « C'est la marotte de Monseigneur de fonder par le surcroît de la population belge, des colonies d'outre-mer » (Hügel, ministre d'Autriche à Bruxelles, à Rechberg, 23 novembre 1862; Vienne, Staatsarchiv, *Staatskanzlei, Belgien*).

2 Lettre du 7 novembre 1863, dans P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 426, et *Brialmont*, p. 150.

3 Dans un entretien avec sir James Brooke, le rajah de Sarawak, en août 1862, le duc ne le cache pas: « There were great obstacles, he remarked, to Belgium making a settlement (à propos d'une acquisition coloniale). The King and himself were the only men who appreciated its advantages, the mind of the people required enlightenment » (Sir James Brooke à Brooke Brooke, 25 août 1862 dans les Papiers Brooke, c/o Mrs Noble, à Londres). À un collaborateur de Brooke, Spenser St. John, qu'il rencontre quelques jours plus tard, il répète: « He pretended that all his Ministers and people were averse to colonies and to spending money abroad » (Spenser St. John à Brooke Brooke, 7 septembre 1862, *ibid.*). Sur cette atmosphère de l'époque, cf. J. Stengers, *L'anticolonialisme libéral du*

aura l'habitude de se battre seul et, s'il le faut, seul alors même que l'on multiplie autour de lui les mises en garde. Mais ce qui aurait pu éventuellement ébranler sa foi est qu'il se heurtait à quelques hommes de premier ordre qui, eux aussi sur le plan de la doctrine, et avec une argumentation raisonnée, refusaient d'admettre la validité de ses vues. Un Frère-Orban, qui était une personnalité puissante et un esprit puissant, était au premier rang de ceux qui, respectueusement mais fermement, expliquaient au duc qu'il avait tort. Java démontre aux yeux du duc que c'est Frère-Orban qui a tort. Lorsqu'il lit l'ouvrage de Money, il s'écrie aussitôt : « C'est écrasant pour MM. Frère et C<sup>ie</sup> 1. » Il tient sa preuve.

Cette preuve, pour lui, a d'autant plus de poids que, s'agissant de Java, il peut tableur sur un large consensus et que, pour ce qui est du *batig slot*, c'est un consensus pratiquement unanime qu'il aperçoit.

Le *kultuurstelsel*, sans doute – et le duc ne l'ignore pas –, est contesté par certains, et il est attaqué aux Pays-Bas par les partisans du travail libre. Mais le régime de Java a aussi de nombreux et énergiques défenseurs et c'est avec ces défenseurs que le duc est en contact. Il est en relations suivies notamment avec Rochussen. Il fait demander à Rochussen son opinion sur Money, et la réponse est exactement celle qu'il désire : « L'ouvrage, répond Rochussen, quoiqu'un peu optimiste, est très exact au fond. On peut se fier aux renseignements qu'il donne et qui sont puisés aux meilleures sources. C'est un écrivain consciencieux et impartial<sup>2</sup>. » Pahud est aussi interrogé et il répond que, « en général », Money « avait tracé un tableau vrai de la situation de la colonie<sup>3</sup> ». Le duc est donc en bonne et solide compagnie.

Imaginons-le lisant dans la presse belge, au début d'octobre 1864 – notamment dans l'*Indépendance belge* et dans le *Précurseur* d'Anvers –, le compte rendu du congrès de l'Association Internationale pour le Progrès des Sciences Sociales qui vient de se tenir à Amsterdam. Tout donne à penser d'ailleurs que le duc a dû lire ces articles, car cette association était en fait une création belge, à laquelle il avait personnellement témoigné sa sympathie<sup>4</sup>, et le thème traité par la section

---

XIX<sup>e</sup> siècle et son influence en Belgique, dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences d'outre-mer*, 1965.

1 Lettre à Brialmont du 24 novembre 1861, dans P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, p. 417, et *Brialmont*, p. 137.

2 Du Jardin au duc de Brabant, 10 décembre 1861 (fonds cité).

3 Du Jardin au duc de Brabant, 15 février 1862 (fonds cité).

4 Le duc de Brabant avait assisté à la séance d'ouverture du premier congrès de l'Association, à Bruxelles, le 22 septembre 1862, et le président de l'Association s'était réjoui de voir les travaux de cette dernière s'ouvrir ainsi sous le « patronage » du prince (cf. *Annales de l'Association Internationale pour le Progrès des Sciences Sociales. Première session. Congrès de Bruxelles*, Bruxelles-Paris, 1863, pp. 23 et 27).

d'économie politique du congrès était de nature à l'intéresser au premier chef: «Quelle a été et quelle doit être l'influence des sciences économiques sur le régime colonial?» Il peut apprendre ainsi qu'un nommé Douwes Dekker a bondi à la tribune et a prononcé un réquisitoire passionné contre la colonisation hollandaise (sans doute ce nom n'éveille-t-il chez le duc aucun écho car il ne paraît pas que le *Max Havelaar*, bien qu'il ait été rédigé sur une table d'auberge bruxelloise, soit monté jusqu'au Palais de Bruxelles; le duc avait d'ailleurs très peu de lectures en langue néerlandaise). M. Douwes Dekker, note le compte rendu de l'*Indépendance*, «a été à Java» et «son cœur saigne encore au souvenir de ce qu'il a vu». «Sa réclamation a des accents amers et fiévreux, sa voix tonne...: c'est un terrible orateur. Quel tableau il nous fait de la misère des Javanais et de l'indifférence du gouvernement! Que nous étions loin du flegme hollandais et que de passions cette âpre parole excitait dans l'auditoire<sup>1</sup>!» Mais le duc peut lire dans la presse que, après ce forcené, un homme véritablement éminent est monté à la tribune et a remis les choses au point: c'est Rochussen qui, dans une brillante improvisation (parlant en français, comme l'avait fait Douwes Dekker), a montré ce qu'avaient été les résultats remarquables obtenus par les Hollandais à Java, en citant des faits, des chiffres, mais aussi le témoignage d'observateurs étrangers, au premier rang desquels il a mentionné celui de Money<sup>2</sup>. Le duc de Brabant, à une telle lecture, comme à tant d'autres, peut donc se sentir pleinement confirmé dans ses convictions.

En Belgique même, d'ailleurs, il importe de le noter, les opinions sont en général favorables aux Indes néerlandaises. Les allusions aux colonies hollandaises que l'on peut piquer çà et là sont en général élogieuses. Ce sont *de schoonste koloniën die er in de wereld bestaan*, écrit le *Handelsblad* d'Anvers en 1860<sup>3</sup>. La même année, un Gantois, Eugène Van Damme, décrit les possessions hollandaises, dans une

---

1 *Indépendance belge*, 3 octobre 1864. Douwes Dekker décrit son intervention dans les *Ideeën*, ideeën 534 et 535: voir Multatuli, *Volledige werken*, t. 3, Amsterdam, 1951, pp. 365-373.

2 *Indépendance belge*, 3 octobre 1864; *Précurseur*, 4 octobre 1864. Rochussen évoque l'incident dans son autobiographie: cf. *De autobiografie van Jan Jacob Rochussen (1797-1871)*, publ. par R. Reinsma, dans *Verslag van de algemene vergadering van het Historisch Genootschap gehouden te Utrecht op 31 October 1958*, Groningen, 1959, p. 135. Les interventions de Douwes Dekker et de Rochussen seront publiées dans le compte rendu officiel du congrès: *Annales de l'Association Internationale pour le Progrès des Sciences Sociales. Troisième session. Congrès d'Amsterdam*, Bruxelles-Paris, 1865, pp. 849 et suiv. et pp. 853 et suiv.

3 *Het Handelsblad*, 17 janvier 1860.

brochure, comme *Le Jardin des Hespérides néerlandais*, et il exprime le vœu que les Belges puissent s'entendre avec les Hollandais, sur le plan commercial, pour aller y croquer les « pommes d'or » qui y abondent<sup>1</sup>. Un économiste libéral comme Émile de Laveleye, bien qu'il sache que le *kultuurstelsel* est critiqué par les libéraux hollandais, ne laisse pas de manifester une réelle admiration pour Java. « Java, écrit-il en 1868, est, je crois, la seule colonie qui rapporte à la mère patrie un profit net considérable, sans maintenir l'esclavage et sans ruiner les indigènes<sup>2</sup>. » Dressant en 1876 un bilan rétrospectif, un diplomate autrichien dira : « Les possessions indiennes de la Hollande ont toujours été un sujet d'envie et l'objet des rêves de tous les Belges entreprenants qui... devaient naturellement appeler de tous leurs vœux des débouchés pour les hommes et pour les produits<sup>3</sup>. »

Sans doute rencontre-t-on aussi des critiques, et notamment des échos aux attaques dirigées en Hollande même contre le *kultuurstelsel*. Dans le journal libéral anversois le *Précurseur*, on trouve par exemple en octobre-novembre 1861 une série de neuf articles consacrés au « Système colonial hollandais », dans lesquels l'auteur dénonce les abus du *kultuurstelsel* ainsi que son caractère économiquement arriéré, et plaide pour une politique de liberté du travail et de liberté de commerce aux Indes<sup>4</sup>. Ces articles, anonymes, étaient de la plume d'un Hollandais, ancien agent aux Indes, Van Vliet<sup>5</sup>. Le duc de Brabant les connaît, mais

---

1 E. Van Damme, *Le Jardin des Hespérides néerlandais ou les possessions hollandaises des Indes orientales*, Gand, 1860.

2 E. de Laveleye, *Études et essais*, Paris, 1869, p. 132 (réimpression d'une étude publiée l'année précédente dans la *Revue des Deux Mondes*). Les appréciations de Laveleye, on le notera, sont d'autant plus frappantes qu'il était, sur le plan des principes, un anticolonialiste décidé ; voir à ce sujet : J. Stengers, *Laveleye* (Émile de), dans *Biographie coloniale belge*, t. 4, Bruxelles, 1956, col. 484-497.

3 Chotek, ministre d'Autriche-Hongrie à Bruxelles, à Andrassy, 29 août 1876, Vienne, Staatsarchiv, *Handelspolitische Akten des Ministeriums des Äusseren*, fasc. 40. Cf. sur cette dépêche de Chotek, A. Roeykens, *L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique belge*, t. 1, Bruxelles, 1963, pp. 156-157.

4 *Précurseur*, 14, 17, 20, 21, 22, 24, 30 octobre, et 1-2 et 3 novembre 1861. Cette série d'articles fut remarquée en Hollande et fut jugée digne d'une traduction (« Eene stem uit den vreemde over het koloniale stelsel van Nederland », dans *Tijdschrift voor Nederlandsch Indië*, t. 23, décembre 1861, pp. 343-381) ; on soulignait dans la préface à la traduction que « ze hebben onze bijzondere aandacht tot zich getrokken door de helderheid en juistheid van oordeel (en) de rijke kennis van gebeurtenissen en feiten ».

5 « Ces articles sont écrits par un M. Van Vliet, autrefois employé aux Indes et qui en a été renvoyé comme trop remuant ; il ne jouit d'aucune autorité » (du Jardin au duc de Brabant, 10 décembre 1861 ; fonds cité). Sous le nom successivement de L. Van Vliet, puis de L. Van Woudrichem Van Vliet, il publia de nombreuses brochures sur les questions coloniales à partir de 1845 ; cf. sur lui C. Fasseur, *Kultuurstelsel en koloniale baten. De Nederlandse exploitatie van Java, 1840-1860*, Leiden, 1975, p. 226 n. 16.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avertissement</b>	5
<b>Avant-propos</b>	7
I La genèse d'une pensée coloniale : Léopold II et le modèle hollandais	11
II Léopold II et la fondation de l'État Indépendant du Congo	45
III Les cinq légendes de l'Acte de Berlin	87
IV L'État Indépendant du Congo et le Congo belge jusqu'en 1914	99
V Les accusations anglaises contre le Congo : E.D. Morel, le fondateur de la Congo Reform Association, et la Belgique	129
VI Le rôle de la Commission d'Enquête de 1904-1905 au Congo	159
VII Vers la reprise du Congo par la Belgique : la décision	181
VIII La Belgique et le Congo : Politique coloniale et décolonisation	193
<b>Annexes</b>	301
Concordance entre les appellations géographiques anciennes et les noms actuels	303
Les chiffres de la population du Congo selon Stanley	305
Critique du livre de Hochschild	307
Les malaises de l'histoire coloniale	309
<b>Sources</b>	317

**[www.racine.be](http://www.racine.be)**

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez régulièrement des informations sur nos parutions et activités.

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, sont interdites pour tous pays.

© Éditions Racine, 2020  
Éditions Racine, Tour & Taxis - Entrepôt Royal  
Avenue du Port, 86C / bte 104A  
B-1000 Bruxelles

D. 2020. 6852. 10  
Dépôt légal : septembre 2020  
ISBN 978-2-39025-141-5  
Imprimé aux Pays-Bas

*Cet ouvrage est une réédition augmentée  
de la première édition publiée en 1989 chez Duculot.*